

4

LES FINANCEMENTS À LA DISPOSITION DES DÉCIDEURS

La première partie des **Assises de l'eau** a mis le doigt sur la nécessité d'amplifier les investissements sur les réseaux d'eau et a permis de développer certains financements.

LES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau, véritable partenaire financier de la politique de l'eau des collectivités :

- De 20 à 100% d'aides via les programmes d'intervention des agences, sur les études et certains travaux, sous formes d'avances et/ou de subventions
- Des appels à projets, ponctuels, axés sur la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable
- Une aide renforcée pour les zones rurales
(voir conditions d'aides sur les sites respectifs des agences de l'eau)

LE RÉSEAU BANCAIRE

- Taux d'intérêt exceptionnellement bas ! (Banque Postale, Caisse d'Épargne...).
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : très longue durée (40 ou 50 ans), taux Livret A + 1%.

FOCUS SUR LES «AQUA-PRÊTS» DE LA BANQUE DES TERRITOIRES :

- La Banque des territoires est une structure de la Caisse Des Dépôts et Consignation
- Objectif des aqua-prêts : accélérer les investissements dans les infrastructures de l'eau
- Un taux avantageux : taux de livret A + 0,75%
- Des durées d'amortissement pouvant aller jusqu'à 60 ans
- Des prêts conditionnés à de bonnes pratiques de gestion patrimoniale
- 2Mds € disponibles

D'AUTRES FINANCEMENTS À MOBILISER

- Le prix de l'eau, premier vecteur des investissements dans le patrimoine
- Subventions des conseils départementaux pour l'eau et l'assainissement
- Un financement potentiel à mobiliser dans l'avenir : les fonds européens via les conseils régionaux



Les solutions de financement existent : c'est le moment d'investir dans les infrastructures d'eau et d'assainissement !

5

LES ENTREPRISES

- Chiffres d'affaires canalisations en France métropolitaine (2017) : 5,7 Mds €
- Nombre de salariés en France métropolitaine (2017) : 36 000
- Clientèle très majoritairement publique.

15% du chiffre d'affaires total des Travaux Publics

LES ATOUTS DES CANALISATEURS

- Des emplois non délocalisables.
- Des entreprises réparties sur tout le territoire.
- Des travaux de proximité.
- Des ouvrages durables et d'utilité publique.

LE LABEL CANALISATEUR

Le Label est décliné en cinq spécialités :

eau sous pression, assainissement, réhabilitation, gaz, thermie.

Il favorise une démarche de progrès grâce aux quatre niveaux : platine, or, argent et bronze.



EAU SOUS PRESSION



ASSAINISSEMENT



REHABILITATION



GAZ



THERMIE

Le Label Canalisateur est attribué aux entreprises et centres de travaux.

Son obtention dépend : des moyens humains et matériels, des références de chantier et de la capacité à réaliser des ouvrages.

C'est un gage de qualité indéniable.



Les Canalisateurs sont une organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics. Elle fédère, représente et appuie 330 entreprises de toutes tailles spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et de fluides divers.

LES CANALISATEURS

9 rue de Berri - 75008 Paris 01 45 63 26 08 info@canalisateurs.com

Parution 01/19

LES
CANALISATEURS
CONSTRUIRE LES RÉSEAUX DE DEMAIN

L'EAU,



5 VÉRITÉS À CONNAÎTRE



LE PRIX DE L'EAU



LA GESTION LES IMPACTS



LA LOI NOTRE



LES FINANCEMENTS



LES ENTREPRISES

1

LE PRIX DE L'EAU, UN FAUX PROBLÈME

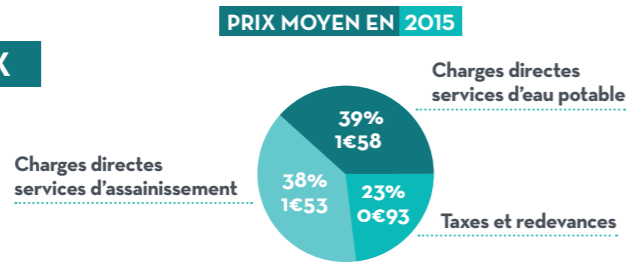
PRIX DU SERVICE DE L'EAU

💧 **Prix d'une prestation de service** qui permet à chaque citoyen d'avoir accès à l'eau, ressource indispensable à la vie et à l'assainissement. Le prix de l'eau en France est 13 % moins cher que dans les pays voisins.

-
- 1 Captage en rivière
 - 2 Usine de traitement d'eau potable
 - 3 Stockage en château d'eau
 - 4 5 Réseau de distribution d'eau potable
 - 6 7 8 Réseau de collecte des eaux usées (égouts)
 - 9 Station d'épuration
 - 10 Rejet en rivière

DÉCOMPOSITION DU PRIX D'UN M³ D'EAU

Source : SISPEA / AFB, septembre 2018



COMPARATIF

prix moyen de l'eau du robinet et prix moyen de l'eau en bouteille pour 1 L



- 💧 1 m³ = 1000 L d'eau : **1 m³ d'eau du robinet à 2€ TTC** = 0,002 € le litre !
- 💧 **L'eau en bouteille** vaut, en moyenne, 90 centimes d'euro/litre.
- 💧 Elle est **450 fois plus chère** que l'eau du robinet.
- 💧 **A titre de comparaison** : en 2013, le budget eau et assainissement représente **0,8%** des dépenses totales du budget des ménages, contre **4,4%** pour l'énergie et **2,8%** pour la téléphonie et internet.

L'ajustement du prix de l'eau dans certains lieux est nécessaire pour assurer le renouvellement des réseaux et garantir qualité et sécurité de l'approvisionnement.

2

LA GESTION DU PATRIMOINE, LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU DÉFAUT D'ENTRETIEN

LE CONSTAT

- 💧 Chaque année, en France, **près d'un milliard de mètres cubes d'eau traités n'arrivent jamais au robinet** à cause de fuites dans les réseaux, soit presque le volume du lac d'Annecy. C'est 21% des volumes traités qui sont perdus.
- 💧 **0,57% du réseau d'eau est renouvelé chaque année.** A ce rythme, il faudra 170 ans pour le remplacer, alors que la durée de vie d'une canalisation varie de 30 à 80 ans.

DES CONSÉQUENCES DIRECTES

- 💧 **Gaspillage** de l'eau pompée, traitée et acheminée et donc gaspillage d'énergie
- 💧 **Gaspillage économique** : on estime à 100 Mds€ le coût (coût du pompage, du traitement ...)
- 💧 **Remise en cause de la sécurité d'approvisionnement**
- 💧 **Impact sanitaire** : risque de santé publique

LES ACTIONS

- 💧 **Inventaire du patrimoine** = point de départ de toute bonne gestion des réseaux.
- 💧 **Loi Grenelle 2** : obligation pour les collectivités locales de faire un descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement et de l'actualiser chaque année. Celui-ci est mesuré grâce à l'ICGP (indice de connaissance et de gestion patrimoniale). S'il est inférieur à 40 points sur 120, pour l'eau potable, la collectivité n'est pas en règle et voit son taux de redevance eau potable doubler.
- 💧 **Rendement** : en-deçà d'un certain seuil de rendement, les collectivités doivent mettre en place un plan d'actions

La problématique du changement climatique (sécheresse, épisodes climatiques violents...) doit inciter à préserver les ressources en eau en réalisant les investissements nécessaires à la performance du réseau (diminution du taux de fuite, adéquation du réseau pour s'adapter aux épisodes climatiques...). Investissement nécessaire pour garantir un service de qualité.

3

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (Loi NOTRe)

La loi NOTRe bouleverse la gestion de l'eau et de l'assainissement. En 2020, ces compétences deviennent obligatoires pour la majorité des EPCI à fiscalité propre. Communes et petits syndicats doivent passer la main.



A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2020

- 💧 **Les cartes sont rebattues** : toutes les grandes décisions et les grands schémas de développement sont décidés à l'échelle régionale, puis métropoles et intercommunalités de plus de 15 000 habitants.
- 💧 **Le bloc « environnement »** est une compétence obligatoire de l'intercommunalité.
- 💧 **Les compétences « eau » et/ou « assainissement » des communes et/ou des syndicats** seront transférées aux EPCI à fiscalité propre, avec, pour conséquence : **transfert des recettes ET des dettes.**
- 💧 **Objectif** : Rationaliser le nombre de syndicats intercommunaux afin d'avoir des services à des tailles qui permettent une meilleure gestion technique et financière.

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026

- 💧 **La loi dite « Ferrand »** permet le report des transferts des compétences eau et assainissement, sous certaines conditions, pour les communautés de communes, jusqu'au 1er janvier 2026
- 💧 **Au 1er janvier 2026**, les compétences eau et assainissement seront donc toutes transférées des communes ou de certains syndicats aux EPCI à fiscalité propre

Pour les nouveaux élus, il est impératif d'investir et ne pas laisser l'état des réseaux se dégrader en cédant à l'attentisme.